

REPONSE DE
Monsieur BUSHING

le 18 avril 2005

Chambre Régionale des Comptes
de Provence Alpes Côte d'Azur
17 rue de Pomègues
13295 Marseille Cedex 08

OBJET : Rapport d'observations définitives sur la gestion du SYVALOM

Monsieur le Président,

Le Rapport d'observations cité en objet reflète en toute objectivité la situation du syndicat. Il met en évidence les difficultés rencontrées par le Président du Syndicat à satisfaire les obligations auxquelles il était confronté, du fait de la réorganisation administrative de la région de Forcalquier et de la nécessité d'assurer le service public de la collecte et du traitement des déchets, en marge du formalisme réglementaire et ceci avec l'aval des autorités administratives. Les critiques formulées sont fondées et ne soulèvent aucune objection de ma part.

Il est regrettable que l'acharnement d'un élu à ne pas céder une infime part de son autorité au profit de l'intérêt collectif ait amené la dissolution de ce syndicat reconnu unanimement performant. Comment ne pas regretter que les objectifs fixés, de satisfaire aux règles de protection de l'environnement et de respect du contribuable, ayant été atteints il ait fallu recourir à cette décision pour mettre fin à des manœuvres préjudiciables au bon fonctionnement du SYVALOM. Le Prix du traitement de la tonne est ainsi passé de 36,86 € à 77 € pour les communes de la Communauté de Communes de Haute Provence. Ces chiffres se passent de tout commentaire !

Par ailleurs, sans attacher une grande importance, je vous saurais gré de demander au rédacteur de rectifier l'orthographe de mon nom sur le document définitif.

C.E BUSHING
